



TARIFICATION - SAISON 2024 / 2025

CSME Karaté
 Téléphone : 06 60 12 43 85 / 06 85 13 09 97
 Courriel : csmekarate@gmail.com

Activité	Né(e)s en :	Age en 2024 :	Cotisation Club (y compris la licence de 37€)
ENFANTS & JEUNES			
Activité unique :			
Karaté	2019 et 2020	4 à 5 ans	160 €
	2017 et 2018	6 à 7 ans	190 €
	2013 à 2016	8 à 11 ans	257 €
	2010 à 2012	12 à 14 ans	277 €
Karaté Défense Training (KDT)	2011 et 2012	12 à 13 ans	277 €
Activité multiple Ados :			
Karaté Défense Training (KDT) + Karaté	2010 à 2012	12 à 14 ans	392 €
ADULTES & JEUNES ADULTES			
Activité unique (au choix) :			
Body Karaté	X		162 €
Taï Chi (un cours)			202 €
Karaté (nés en 2009 et avant)			287 €
Karaté Défense Training (KDT) nés en 2010 et avant			287 €
Krav Maga - Ados et Adultes (un cours) né en 2011 et avant			227 €
Krav Maga - Ados et Adultes (deux cours) né en 2011 et avant			337 €
Activités multiples (au choix) :			
Taï Chi (deux cours)	X		327 €
Karaté + Body Karaté			377 €
Karaté Défense Training + Karaté			457 €
Karaté + Krav Maga			492 €

Pour toute inscription à partir de Janvier, la cotisation club est proratée (pas de prorata sur la licence fédérale).

En cas d'annulation de l'inscription où si le pratiquant ne suit pas les cours associés à sa (ses) discipline(s) et quelle que soit le motif, le club n'est pas tenu de rembourser les cotisations réglées et encaissées ; **La licence fédérale n'est JAMAIS remboursée quelle que soit le motif**

Cas de force majeure : En cas de force majeure, entraînant la cessation ou suspension immédiate des cours (absence soudaine et imprévisible d'un professeur de l'Association, décision gouvernementale, de la Ville, par Arrêté préfectoral...liste non exhaustive), le club n'est pas tenu de rembourser les cotisations durant la période où les cours n'auront pas été dispensés, la cessation ou suspension n'étant pas de son fait.